



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 6333

Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants sur la déclaration particulièrement solennelle de la confédération européenne des anciens combattants (CEAC), réunie le 28 septembre 2002 à Kassel. La CEAC a rappelé que l'idée fondatrice de la construction européenne a été l'élimination des causes de conflits et l'établissement d'une paix durable entre les peuples. Il lui demande la suite qu'il envisage de réserver aux propositions de la CEAC qui, « constatant l'insuffisance des résultats du « Sommet de la terre » tenu à Johannesburg, rappelle sa déclaration du 12 février 1990 dans laquelle elle affirmait « l'organisation d'une grande Europe réconciliée permettra de mieux affronter les défis auxquels seront confrontés les hommes de demain et notamment les fanatismes religieux ou nationalistes, les oppressions et les totalitarismes sous tous leurs aspects ». Aussi, la CEAC exhorte solennellement l'Union européenne à prendre conscience de ses hautes responsabilités. Il souhaite que cette déclaration inspire l'action gouvernementale à tous égards.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat aux anciens combattants partage les préoccupations que relaie l'honorable parlementaire quant à la construction d'une Europe unie dans la paix. La commémoration du 40e anniversaire du Traité de l'Elysée, traité d'amitié et de coopération entre la France et la République fédérale allemande signé le 22 janvier 1963 par le général de Gaulle et le chancelier Adenauer, célébrée à Paris et à Berlin les 22 et 23 janvier dernier, avec la tenue d'un conseil des ministres franco-allemand au Palais de l'Elysée, la réunion de 900 parlementaires des deux pays à Versailles, le 22 janvier, et l'inauguration, le 23, d'un mémorial en l'honneur des deux signataires du Traité est venue rappeler le sens qu'entendent donner à leur collaboration, dans le contexte international actuel, les deux pays constituant le moteur principal de la construction européenne. Le monde ancien combattant, a fortiori dans sa dimension internationale, a un rôle important à jouer dans le rapprochement des peuples et la réconciliation sans lesquels toute démarche en faveur de la paix serait vaine. L'engagement de la Confédération européenne des anciens combattants en faveur de la construction européenne doit donc être salué. L'action que mène pour sa part le secrétaire d'Etat, tant au niveau national dans le cadre d'une politique de mémoire moderne en encourageant les initiatives notamment culturelles engagées en direction et avec la participation des jeunes et en collaboration avec le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche qu'au niveau international par le développement avec certains pays étrangers - alliés ou anciens adversaires - d'une relation bilatérale axée sur la « mémoire partagée » d'un conflit en associant à cette démarche société civile, monde associatif et mouvements de jeunesse, contribue, par la transmission aux nouvelles générations, à préserver la paix et la défense des valeurs de liberté, de dignité et de démocratie, qui requièrent l'adhésion des jeunes à ces idéaux universels.

Données clés

Auteur : [M. Léonce Deprez](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6333

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4109

Réponse publiée le : 24 mars 2003, page 2218